



Noemi Plattner

Petit interview



Illustration 1: Noemi Plattner

1. Pourquoi t'engages-tu au sein du comité ?

« Au sein du comité de l'IAöB, je représente la DTAP et, par là même, la perspective cantonale en matière de marchés publics. Je m'y engage parce que je souhaite suivre et soutenir l'évolution des marchés publics en Suisse du point de vue des cantons. Dans le cadre de mes fonctions au sein de la DTAP, je travaille sur des questions intercantionales liées aux marchés publics et je constate à quel point une bonne interaction entre le droit, la pratique et la formation est importante. L'IAöB joue un rôle important dans la formation professionnelle et les

diplômes fédéraux – je souhaite renforcer ce domaine grâce à mon engagement au sein du comité et, parallèlement, approfondir encore mes propres expériences techniques et pédagogiques. »

2. Quelles compétences dans le domaine des marchés publics vont gagner en importance à l'avenir ?

« La réflexion stratégique et interdisciplinaire, qui aligne les marchés publics sur des objectifs prioritaires tels que la qualité, la sécurité d'approvisionnement et le développement social, des compétences numériques et en matière de données bien développées pour gérer les systèmes d'achat modernes, une solide capacité à intégrer des solutions écologiques, sociales et innovantes dans les procédures, ainsi que de solides aptitudes à la communication et à la coopération, car les marchés publics s'effectuent de plus en plus au sein d'équipes interdisciplinaires et en étroite collaboration avec diverses parties prenantes. »

3. Quelle est l'évolution du profil professionnel du spécialiste des marchés publics ?

« J'ai l'impression que notre profil professionnel évolue d'une activité principalement axée sur la bonne exécution des procédures vers une fonction stratégique. Les marchés publics sont aujourd'hui de plus en plus utilisés comme un instrument permettant d'atteindre des objectifs tels que la qualité, la sécurité d'approvisionnement, la durabilité et l'innovation – et non plus uniquement pour respecter les exigences légales. Ainsi, les compétences en matière de gestion de projet et de conseil, le travail au sein d'équipes interdisciplinaires et une plus grande visibilité au sein de l'organisation occupent une place de plus en plus importante. »

4. Quelle sera ta contribution personnelle en tant que nouveau membre du comité ?

« En tant que nouveau membre du comité, je souhaite notamment apporter mon expérience pratique dans les domaines juridique et intercantonal. Dans le cadre de mes fonctions au sein de la DTAP, je m'occupe des préoccupations des cantons en matière de marchés publics. La DTAP coordonne la collaboration entre les cantons ainsi qu'entre la Confédération et les cantons, tandis que la CMP (Conférence des marchés publics représente les intérêts communs des cantons dans le domaine des marchés publics. Je peux ainsi contribuer au développement technique des marchés publics ainsi qu'au renforcement des échanges entre la pratique, le droit et la formation professionnelle. »